

Plan d'études
Master
Français : formation de base
Programme d'études secondaires - 30 crédits ECTS
2023

1. Bases légales

Le présent plan d'études s'appuie sur le *Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines*.

Ce document régit l'organisation des études du programme d'études secondaires de master en *Français : formation de base* à 30 crédits ECTS.

2. Description du programme

2.1 Description générale du programme

Le programme d'études secondaires à 30 crédits ECTS intitulé « Français : formation de base » est un programme d'études offert par le Département de Français de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Fribourg.

Le programme est consacré à l'étude de la langue et de la littérature françaises. Les études en *Français : formation de base* au niveau master couvrent la linguistique et les littératures d'expression française depuis la période médiévale jusqu'à l'extrême contemporain. Suivant les enseignements choisis (voir point 7 du présent plan d'études), les étudiant-e-s peuvent développer des compétences spécifiques dans certains domaines de la littérature (formes de l'imaginaire, critique littéraire, interculturalité, etc.) et de la linguistique du français parlé et écrit (système de la langue, sens et interprétation, etc.).

Ce programme d'études secondaires en *Français : formation de base* à 30 ECTS est destiné à compléter un programme d'études principales à 90 ECTS effectué dans une autre discipline.

Dans certains cas, les étudiant-e-s ont la possibilité de suivre des enseignements donnés par des Universités externes après accord préalable par écrit du conseiller ou de la conseillère aux études. Pour plus de détails sur la reconnaissance de crédits obtenus en mobilité, voir le point 10 du présent plan d'études.

Le public cible est constitué de personnes possédant un diplôme de bachelor avec au moins 60 crédits ECTS en « Français » d'une université suisse ou un diplôme, reconnu et jugé équivalent par l'Université de Fribourg, d'une université étrangère. Pour plus de détails sur les conditions d'admission, voir le point 2.3 du présent plan d'études.

2.2 Structure générale du programme

Le programme d'études secondaires *Français : formation de base* à 30 crédits ECTS se compose de deux modules à 15 crédits ECTS, l'un de linguistique et littérature, l'autre entièrement de littérature. Chacun d'eux offre la possibilité de choisir entre plusieurs enseignements. Pour plus de détails sur les enseignements proposés, voir le point 7 du présent plan d'études.

Les titres exacts des cours et des séminaires rattachés aux modules varient chaque année selon les priorités thématiques et les collaborations avec d'autres branches d'études. Les titres sont annoncés au début de chaque année universitaire dans le répertoire annuel des enseignements proposés.

Les modes d'évaluation sont diversifiés et adaptés aux objectifs pédagogiques de chaque unité d'enseignement : examen écrit, examen oral, travail écrit, présentation en séance, comptes-rendus, etc.

2.3 Conditions d'admission

Les titulaires d'un diplôme de bachelor universitaire délivré par une Haute école universitaire suisse sont admis sans conditions préalables au programme secondaire de master *Français : formation de base* s'ils ont acquis au moins 60 ECTS dans la branche d'études « Français ». Le même principe s'applique aux titulaires d'un diplôme de bachelor universitaire étranger, reconnu et jugé équivalent par l'Université de Fribourg.

Le Conseil du Département de Français décide si les étudiant-e-s qui ne remplissent pas la condition ci-dessus sont ou non admissibles.

3. Objectifs d'apprentissage et description des compétences acquises

Le programme de master en *Français : formation de base* permet d'enrichir les connaissances et compétences acquises dans le cadre d'un bachelor universitaire, concernant la langue et la littérature françaises dans leur étendue géographique (à l'échelle mondiale) et historique (du XI^e au XXI^e siècle).

Dans le cadre de ce programme, les étudiant-e-s pourront développer les compétences suivantes :

- Capacité à analyser les textes écrits et oraux en langue française et à élaborer des méthodes de recherche adaptées à la singularité d'objets à chaque fois différents.

- Capacité à produire des discours écrits et oraux, de nature analytique ou synthétique, sur les phénomènes constituant la langue et la littérature françaises.
- Capacité à proposer des modes originaux de présentation et de valorisation des composantes de la langue et de la littérature françaises, sous forme de discours écrit ou oral.

4. Début des études et durée des études

Le programme d'études secondaires de master *Français : formation de base* peut être commencé au semestre d'automne ou au semestre de printemps.

Ce programme a une durée de deux semestres au minimum.

Pour la durée maximale des études de master, on se reportera au *Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines*.

5. Langue d'études

Sauf exception (en cas, par exemple, de collaborations avec des enseignant-e-s rattaché-e-s à d'autres Départements de l'Université ou de cours données par des enseignant-e-s invité-e-s à l'Université), la langue d'enseignement est le français.

Les travaux (écrits ou oraux) destinés à valider les différentes unités d'enseignement sont réalisés en français.

6. Organisation générale

<i>Français : formation de base</i> Programme d'études secondaires - 30 crédits ECTS
<p>Le programme d'études secondaires de master <i>Français : formation de base</i> est constitué de 30 crédits ECTS, obtenus par la validation de 2 modules de 15 crédits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Module a : Langue et critique - Module b : Littérature et culture

7. Description des modules

Chaque module (a et b) contient deux unités d'enseignement (respectivement MAa1 & MAa2, et MAb1 & MAb2).

Chaque unité d'enseignement est notée individuellement. Sur les modalités d'évaluation, voir le point 8 du présent plan d'études.

MODULE a : Langue et critique (15 crédits)

Ce module propose une approche de la langue et de la littérature françaises fondée sur l'analyse des structures et des contextes de production. Il s'efforce en outre de développer l'attitude réflexive et critique des étudiant-e-s à l'égard du phénomène littéraire. Il se compose de deux séminaires, l'un de linguistique, l'autre de littérature.

L02.00068	Module a : Langue et critique	15 ECTS
MAa1	<p data-bbox="411 461 740 495">Séminaire de littérature</p> <p data-bbox="411 551 1241 618">L'étudiant-e suit, au choix, un des deux enseignements suivants :</p> <p data-bbox="411 725 1241 949"><i>MA61.</i> Ce séminaire de littérature propose d'approcher une problématique fondamentale de l'écriture de soi à travers plusieurs œuvres. La validation s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent) et par un examen oral final de 20 minutes portant sur la matière enseignée ainsi que sur une liste de lectures.</p> <p data-bbox="411 1032 453 1066">ou</p> <p data-bbox="411 1099 1241 1402"><i>MA91.</i> Ce séminaire de littérature propose une initiation aux enjeux de la médiation culturelle à travers un environnement didactique combinant l'enseignement en présentiel et des processus de travail collaboratifs à distance (par exemple : rédaction de courts textes ou productions audio ou audiovisuelles, réflexions ou analyses en tandem ou en groupe, discussions autour de feedbacks rendus par des experts externes, etc.). La validation s'effectue par la production d'une ou de plusieurs contributions écrites et/ou orales.</p>	6 ECTS
MAa2	<p data-bbox="411 1514 772 1547">Séminaire de linguistique</p> <p data-bbox="411 1603 1241 1671">L'étudiant-e suit, au choix, un des trois enseignements suivants :</p> <p data-bbox="411 1778 1241 1946"><i>MA12.</i> Ce séminaire de linguistique étudie l'unité organisationnelle de la langue et de ses variations de réalisation en discours. La validation s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent) ainsi que par la rédaction d'un travail écrit (80 000 à 90 000 caractères).</p>	9 ECTS

	<p>ou</p> <p>MA22. Ce séminaire de linguistique propose une étude de formes linguistiques spécifiques selon leurs aspects sémantiques et/ou pragmatiques. La validation s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent), ainsi que par la rédaction d'un travail écrit (80 000 à 90 000 caractères).</p> <p>ou</p> <p>MA92. Ce séminaire de linguistique est consacré à l'analyse des modes d'argumentation et d'organisation des textes, en sorte de parvenir à une meilleure compréhension des processus rédactionnels. La validation s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent), ainsi que par la rédaction d'un travail écrit (80 000 à 90 000 caractères).</p>	
--	--	--

MODULE b : Littérature et culture (15 crédits)

Ce module se fixe pour objectif d'approfondir la connaissance des interactions nombreuses et diverses entre littérature et culture, en suivant deux séminaires.

L02.00069	Module b : Littérature et culture	15 ECTS
MAb1	<p>Séminaire de littérature</p> <p>L'étudiant-e suit, au choix, un des deux enseignements suivants :</p> <p>MA71. Ce séminaire de littérature aborde le fait littéraire à travers une œuvre ou une étude de cas. On y accordera une attention particulière au contexte social et institutionnel de l'époque étudiée. La validation s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent) et par un examen oral final de 20 minutes portant sur la matière enseignée ainsi que sur une liste de lectures.</p>	6 ECTS

	<p>ou</p> <p>MA81. Ce séminaire d'analyse littéraire propose d'analyser de manière approfondie une œuvre ou un corpus littéraire dans le contexte d'une époque donnée choisie entre le XIe et le XXIe siècle. La validation s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent) et par un examen oral final de 20 minutes portant sur la matière enseignée ainsi que sur une liste de lectures.</p>	
MAb2	<p>Séminaire de littérature</p> <p>L'étudiant-e suit, au choix, un des deux enseignements suivants :</p> <p>MA62. Ce séminaire de littérature se concentre sur une œuvre particulière ou sur un auteur et privilégie l'analyse détaillée d'un ou plusieurs textes, dans le contexte d'une époque donnée. La validation s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent) ainsi que par la rédaction d'un travail écrit (80 000 à 90 000 caractères).</p> <p>ou</p> <p>MA82. Ce séminaire d'histoire littéraire propose d'explorer une problématique fondamentale des altérités dans ses dimensions d'histoire littéraire et culturelle, à travers l'étude d'un corpus ou d'un thème littéraire à une époque donnée entre le XIe et le XXIe siècle ou dans la diachronie. La validation s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent) ainsi que par la rédaction d'un travail écrit (80 000 à 90 000 caractères)</p>	9 ECTS

8. Modalités d'évaluation

8.1. Obtention des crédits ECTS

Les principes généraux liés à la validation des crédits ECTS sont fixés par le *Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines*.

L'attribution des crédits ECTS se base sur les prestations d'études accomplies par les étudiant-e-s dans le cadre des unités d'enseignement (1 crédit ECTS correspond à une charge de travail d'environ 30 heures).

Dans le programme d'études secondaires de master *Français : formation de base*, un nombre fixe de crédits ECTS (6 ou 9 crédits ECTS) est attribué à chaque unité

d'enseignement. Le nombre de crédits assigné à chaque unité d'enseignement est indivisible.

8.2. Notation des travaux

Toutes les unités d'enseignement donnent lieu à au moins une prestation évaluée.

L'évaluation d'une unité d'enseignement peut s'effectuer par un travail écrit, une présentation orale, un examen oral ou écrit, la réalisation d'un projet, etc.

Chaque unité d'enseignement reçoit une note entre 1 et 6 (arrondie au demi-point) ou fait l'objet d'une décision « réussi » ou « échec ».

Les évaluations réussies reçoivent une note entre 4 et 6 (6 étant la meilleure note). Les évaluations non réussies reçoivent une note en dessous de 4.

Dans le cas où plusieurs travaux (par exemple une présentation orale et un travail écrit) sont exigés dans le cadre d'une même unité d'enseignement, une seule note globale (ou une seule décision « réussi » ou « échec ») est accordée pour l'ensemble du travail accompli.

8.3. Validation des modules et note de module

Un module est validé – et se voit octroyer les crédits correspondants – si (et seulement si) toutes les unités d'enseignement qu'il contient (en l'occurrence deux) ont reçu une note égale ou supérieure à 4.

Aucune compensation de note n'est possible, ni au sein d'un même module, ni entre modules.

La note du module résulte de la moyenne arithmétique non arrondie des différentes notes obtenues dans les unités d'enseignement du module en question.

La note finale correspond à la moyenne des deux notes de modules.

8.4. Échec définitif

Conformément au *Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Fribourg*, une évaluation non réussie peut être répétée 1 fois. Le cas échéant, l'étudiant-e doit se réinscrire à la deuxième tentative. S'il ou elle ne réussit pas la deuxième tentative, il ou elle est en échec définitif à l'unité d'enseignement.

Un-e étudiant-e ayant obtenu un échec définitif à l'une des unités d'enseignement (par exemple, dans le cadre du MAa2 l'unité d'enseignement MA12) n'est pas autorisé-e à refaire la même unité d'enseignement (en l'occurrence le MA12). En revanche, il ou elle est autorisé-e à choisir **une** autre unité d'enseignement présentée comme équivalente (en l'occurrence le MA22 **ou** le MA 92). Sur les unités considérées comme équivalentes, voir le point 7 du présent règlement.

Si un-e étudiant-e obtient un second échec définitif, il ou elle n'est pas autorisé-e à poursuivre ses études de master en *Français : formation de base*, ni dans le programme d'études secondaires, ni dans le programme d'études approfondies.

9. Entrée en vigueur du présent plan d'études et mesures transitoires

Le présent programme d'études secondaires de master en *Français : formation de base* entre en vigueur au semestre d'automne 2023.

Les étudiant-e-s commençant leurs études de master au semestre d'automne 2023(ou plus tard) sont d'office rattaché-e-s au présent plan d'études.

Les étudiant-e-s qui ont commencé leurs études de master avant le semestre d'automne 2024 et qui souhaitent les achever dans le cadre du présent plan d'études peuvent faire une demande de transition auprès du secrétariat du Département de Français.

Les étudiant-e-s qui finissent leurs études avant la fin du semestre de printemps 2025 peuvent soit rester dans l'ancien plan d'études soit demander à passer dans le nouveau plan d'études.

À partir du semestre d'automne 2025, le passage au nouveau plan d'études est obligatoire.

10. Mobilité et reconnaissance des prestations

Des crédits ECTS obtenus hors du présent plan d'études, notamment dans d'autres universités, peuvent être admis en équivalence de tout ou partie d'un module. La conseillère ou le conseiller aux études, en accord avec le ou la président-e de Département, décide de leur reconnaissance.

Le nombre de crédits ECTS acquis dans d'autres universités ne peut pas excéder le tiers des crédits ECTS exigés dans le programme d'études suivi, soit 10 crédits ECTS dans le cadre des études secondaires de master à 30 crédits ECTS.